Associations
Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 18/05/2023

Dissolution d'une association (e-dissolution) (Service en ligne)
Accéder au Service en ligne
Attention
En raison des circonstances actuelles, il vous est conseillé d'utiliser ce service **uniquement si la démarche est urgente**. Sachez par ailleurs, que si vous faites la demande, le délai de traitement sera certainement plus long qu'habituellement.
Permet :
de déclarer la dissolution d'une association,
et d'en demander la publication au JOAFE .
Service accessible **avec un compte Service-Public.fr**.
Attention
ce service ne concerne pas l'Alsace-Moselle.
L'association doit être inscrite au répertoire national des associations (RNA) pour effectuer la démarche en ligne, car son numéro RNA lui sera demandé. À défaut, elle peut effectuer la démarche par correspondance au moyen du formulaire cerfa n°1397202.
Dissolution d'une association (e-dissolution) (Service en ligne)
Accéder au Service en ligne
Attention
En raison des circonstances actuelles, il vous est conseillé d'utiliser ce service **uniquement si la démarche est urgente**. Sachez par ailleurs, que si vous faites la demande, le délai de traitement sera certainement plus long qu'habituellement.
Permet :
de déclarer la dissolution d'une association,
et d'en demander la publication au JOAFE .
Service accessible **avec un compte Service-Public.fr**.
Attention
ce service ne concerne pas l'Alsace-Moselle.
L'association doit être inscrite au répertoire national des associations (RNA) pour effectuer la démarche en ligne, car son numéro RNA lui sera demandé. À défaut, elle peut effectuer la démarche par correspondance au moyen du formulaire cerfa n°1397202.

Informations du site

Ville de Cognac

Horaires : Lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30
et de 13 heures 30 à 17 heures 30 (17 heures le vendredi).

Adresse : 68 Boulevard Denfert-Rochereau - CS 20217 - 16111 Cognac Cedex

Tél. : 05 45 36 55 36